Les travailleurs/euses de l'hôtellerie du Cambodge luttent contre les licenciements en masse illégaux

mercredi 7 décembre 2011, par UITA (Date de rédaction antérieure : 5 décembre 2011).

Les travailleurs/euses injustement licenciés/es pour avoir formé des syndicats dans les établissements cinq étoiles Angkor Village Hotel et Angkor Village Botanical Resort Hotel de Siem Reap au Cambodge, luttent pour leurs droits, leurs emplois et leur syndicat – ils et elles ont besoin de votre soutien.

La Fédération cambodgienne des travailleurs/euses du tourisme et des services (Cambodian Tourism and Services Workers' Federation – CTSWF), affiliée à l'UITA, a aidé les employés/es, principalement des femmes, à former des syndicats dans ces deux hôtels après qu'ils/elles se soient plaints/es de salaires impayés, de déductions illégales de leur salaire, du déni de droits légitimes tels que le congé annuel et des jours fériés, et de mauvaises conditions de santé et de sécurité. Le 4 juillet 2011, des syndicats ont été formés conformément à la loi, mais le 25 juillet, les propriétaires – Olivier Piot, un ressortissant français et Tep Vattho, une ressortissante cambodgienne également détentrice d'un passeport français – ont commencé à licencier de manière illégale les employés/es. Entre le 25 juillet et le 6 août, 67 des 90 employés/es des deux établissements ont été injustement licenciés/es.

Les propriétaires ont ultérieurement inventé des accusations à l'encontre des travailleurs/euses pour justifier ces licenciements. Les travailleurs/euses ne se sont rassemblés/es à l'hôtel pour demander la raison de leur renvoi qu'après avoir été licenciés/es, mais les propriétaires ont par la suite affirmé qu'il s'agissait d'une « grève illégale » et utilisé ce prétexte comme motif de licenciement.

Le Conseil d'arbitrage cambodgien a rendu un avis favorable aux travailleurs/euses licenciés/es et à la CTSWF le 30 août. Le Conseil a enjoint les propriétaires de réintégrer tous/tes les employés/es avec le versement rétroactif des salaires, mais les propriétaires ont refusé de se plier à cette décision.

Les travailleurs/euses ont réagi en organisant une manifestation devant l'hôtel le 15 septembre, entraînant l'intervention du gouverneur adjoint de la province qui s'est engagé à tenter de trouver une issue à ce conflit. Les efforts de médiation entrepris par les autorités provinciales le 23 septembre n'ont pas permis de faire en sorte que les propriétaires se conforment à la décision du Conseil d'arbitrage.

La CTSWF a organisé une deuxième manifestation – de six jours – devant l'hôtel, du 5 au 10 octobre. Lors de la manifestation, le gouverneur de la province de Siem Reap et des représentants/es du ministère du Travail ont invité les propriétaires de l'hôtel Angkor Village à prendre part à une réunion de conciliation le 8 octobre, mais une fois de plus, aucun progrès n'a été enregistré.

Une audience a ensuite eu lieu devant le tribunal provincial de Siem Reap le 20 octobre pour obtenir que les propriétaires se conforment à la décision du Conseil d'arbitrage. Le 26 octobre, le tribunal a rendu un verdict favorable aux travailleurs/euses licenciés/es, ordonnant leur réintégration. Mais les

propriétaires ont fait appel et ont à nouveau refusé de laisser les employés/es reprendre le travail. Un deuxième jugement du tribunal rendu le 15 septembre et délivré par la police donnait l'ordre aux propriétaires de réintégrer les travailleurs/euses dans l'attente du résultat de l'appel.

Le 26 octobre, le tribunal a également ordonné au syndicat de ne plus organiser de manifestations. Mais frustrée par l'incapacité des autorités à obliger les propriétaires à se conformer aux deux jugements du tribunal ordonnant la réintégration des travailleurs/euses, la CTSWF a organisé une troisième manifestation de six jours à partir du 23 novembre.

Malgré le caractère pacifique de la manifestation – les travailleurs/euses licenciés/es rassemblés/es devant l'établissement ont distribué des copies du deuxième jugement du tribunal ordonnant leur réintégration – la police a arrêté Morm Rithy, vice-président de la CTSWF et Ron Ravan, un autre responsable de la CTSWF, également président du Cambodia Airport Management Services (CAMS) du syndicat des travailleurs/euses de Siem Reap et les a emmenés au tribunal de Siem Reap pour être interrogés. Des centaines de membres de la CTSWF se sont rassemblés à l'extérieur du tribunal. Morm Rithy a été relâché dans la nuit, Ron Ravan le lendemain.

Pendant que le rassemblement pacifique se poursuivait le 24 novembre, les travailleurs/euses ont à nouveau tenté de se présenter au travail, conformément au jugement du tribunal, mais les propriétaires leur ont refusé l'accès à l'hôtel.

Alors que les propriétaires de ces complexes luxueux voyagent entre la France et le Cambodge, les travailleurs/euses licenciés/es connaissent des difficultés et une pauvreté croissantes. Par un geste malveillant destiné à aggraver leurs épreuves et à les punir pour avoir exercé leurs droits fondamentaux, Olivier Piot et Tep Vattho ont placé les travailleurs/euses licenciés/es sur liste rouge, demandant aux autres établissements de Siem Reap de ne pas les embaucher. Tep Vattho exerce en particulier une influence considérable de par sa position à la tête du Département de développement urbain de l'organisation APSARA(l'Autorité nationale en charge de la protection et du développement du site d'Angkor et de sa région), financée par des organismes internationaux et responsable des sites touristiques de la région de Siem Reap.

Vous pouvez soutenir la lutte de ces travailleurs/euses en envoyant un message aux propriétaires des établissements de luxe Angkor Village Hotel et Angkor Village Botanical Resort Hotel, leur demandant de réintégrer sans conditions tous/tes les travailleurs/euses licenciés/es avec versement rétroactif des salaires, de respecter les droits syndicaux et d'entamer immédiatement des négociations avec le syndicat.

Cliquez ici pour envoyer votre message !
http://www.iuf.org/cgi-bin/campaigns/show_campaign.cgi?c=632

P.-S.

* http://cms.iuf.org/?q=fr/node/1264